



Institution Saint-Louis  
47 rue d'Alsace - 49400 SAUMUR

Madame, Monsieur,

L'Institution Saint-Louis a souscrit un contrat d'assurances couvrant les élèves de l'établissement pour leur responsabilité civile ainsi que pour leurs dommages corporels, selon le tableau des garanties ci-dessous. Ces garanties sont acquises aux élèves inscrits auprès de l'Institution Saint Louis durant la présente année. Les montants de garanties sont à l'indice FFB valeur 1135.50.

GARANTIES	MONTANT	FRANCHISES
<b>A. RESPONSABILITE CIVILE</b>		
Dommages corporels* et immatériels consécutifs*	8 000 000 € (1)	NEANT
Dommages corporels* et matériels consécutifs*		
- par vol hors des locaux	66 400 €	NEANT
- autres dommages		NEANT
Dommages causés par un élève stagiaire au matériel confié par l'entreprise d'accueil	47 400 €	10% mini : 156 € maxi : 776 €
<b>B. RECOURS ET DEFENSE PENALE</b>	37 900 €	NEANT
<b>C. ACCIDENTS CORPORELS SUBIS PAR LES ELEVES</b>		
Invalidité permanente	44 600 € (2)	Invalidité supérieure à 5% (4)
Invalidité supérieures ou égales à 66%	105 400 € (2)	Invalidité supérieure à 5%
Décès	7 400 € (2)	NEANT
<b>Prestations nature</b>		NEANT
- Remboursements de soins (3)	200% du tarif de la SS	
- Bris de lunettes ou pertes de lentilles	227 €	
- Prothèse dentaire (par dent)	379 €	
- Prothèse auditive (par appareil)	1 130 €	
<b>D. FRAIS DE RECHERCHES ET DE SECOURS</b>	1 840 €	NEANT
<b>E. FRAIS DE REMISE A NIVEAU SCOLAIRE</b>	En cas d'incapacité, médicalement constatée, de suivre l'enseignement suite à un accident, d'une poliomyélite antérieure aiguë ou d'une méningite cérébro-spinale, remboursement des frais de remise à niveau, à concurrence de 37€/jour avec un maximum de 3 790 €	30 jours
<b>F. FRAIS DE RAPATRIEMENT</b>	Frais réels	NEANT

(1) Ce montant n'est pas indexé. Il constitue également un maximum tous dommages confondu pour l'ensemble des réclamations résultant d'un même sinistre\*

(2) Garantie maximum : 1 525 000 € (non indexé) en cas de sinistre collectif

(3) Sous déduction des 200% du tarif de responsabilité régimes de prévoyance, dans la limite des frais réels à l'exclusion des frais de lunetterie, de lentilles, de prothèses dentaire et auditive

(4) En cas de poliomyélite ou de méningite cérébrospinale, les invalidités égales ou inférieures à 10% sont exclues

Ces garanties ont été souscrites auprès du : SARL ASSUREURS CONSEILS ASSOCIES

Anne POUSSIN

52 rue d'Orléans 49400 SAUMUR

Tel : 02 41 67 49 13 Mail: [mma.saumur@mma.fr](mailto:mma.saumur@mma.fr)

